

PRESENTATION DU CAS :de l'usage de FACEBOOK

A-CONTEXTE

Le collège classé favorisé est implanté dans une petite commune d'une grande agglomération ; il scolarise 635 élèves dont 530 sont DP.

Ouvert depuis la rentrée 2007, les personnels et les usagers élèves et parents d'élèves le décrivent comme un collège agréable à vivre dans son environnement (banlieue verte) grâce à ses bonnes conditions de travail : bien doté en équipement sportif- gymnase municipal et terrains de sports mitoyens ; salles multimédias et amphithéâtre ; salles du FSE et CDI spacieux et confortables il bénéficie d'équipes de professeurs et de personnels compétents et dévoués au service de la réussite de tous les élèves.

Le climat de vie scolaire est pourtant tendu en raison du faible taux d'encadrement : 1 poste CPE, 4 Tp AED surtout entre midi et deux. Cet établissement très sollicité par les parents hors secteur a rapidement atteint 29 élèves par classe sur les 4 niveaux.

Le service de vie scolaire n'affiche pas de projet de vie scolaire, se plaint du manque de collaboration avec les enseignants répond au coup par coup en fonction des événements. Le poste unique de CPE est souvent découvert en raison d'arrêts maladie de courte durée répétés.

Il est noté à chaque bilan pédagogique la forte hétérogénéité des résultats et la difficulté grandissante de gestion du groupe classe.

Les parents d'élèves sont souvent intrusifs, les règles de fonctionnement ont été rappelées de nombreuses fois.

L'équipe de direction impulse une dynamique de dialogue et de concertation : réunion de direction et commission sanctions hebdomadaires, produit des documents de communication, exige des compte-rendus d'action, intervient souvent sur le terrain et reçoit régulièrement les responsables FCPE et les familles..

Quinze jours avant les faits, le Conseil général vient d'organiser dans l'établissement l'opération ORDINA13 c'est-à-dire le don d'un ordinateur à l'attention de chaque élève de 4°.

B-SITUATION

Le collège fonctionnait depuis une semaine sans CPE quand un lundi matin le service vie scolaire alerte le chef d'établissement signalant des parents d'élèves en train d'hurler dans la cour de récréation devant des élèves. La principale s'interpose dans les échanges, obtient des deux mères d'élèves le calme et les reçoit sur le champ dans son bureau laissant les élèves à la charge des AED.

Il s'agit alors d'élucider la plainte d'une des 2 mamans concernant des insultes voire des humiliations que sa fille subirait au collège et en dehors du collège.

Marine élève de 4° a eu une altercation avec 2 camarades qui lui auraient tiré les cheveux pendant un cours d'EPS ; elle est harcelée depuis le retour des vacances de Toussaint par téléphone reçoit

des menaces par sms ; depuis quelques temps elle est traitée de « pute » sur internet : sur ses propres pages de Facebook une photographie de fille nue légendée « Marine la pute » a été déposée à son insu.

L'équipe de direction détermine en présence des parents la conduite qu'elle va tenir :

-recevoir Marine pour entendre son récit et lui demander un témoignage écrit

-recevoir les cinq élèves incriminés pour vérifier leur implication et enregistrer leurs témoignages ; puis en informer leur famille.

-Assurer la maman de Marine qu'elle sera tenu au courant de la suite que le collège donnera à cette affaire.

Dans le courant de la journée les élèves sont reçus ; aucun d'entre eux ne nie les faits. Banalisant la situation douloureuse ils souhaitent présenter leurs excuses à Marine.

En fin d'après midi, le père de Marine vivant séparé de la maman demande à être reçu par le chef d'établissement ; il déclare vouloir porter plainte.